

Contrat opérationnel de Mobilité

CANNES PAYS DE LÉRINS
PAYS DE GRASSE
SOPHIA ANTIPOLIS
ALPES D'AZUR



Le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin M concrétise une ambition partagée :
construire une mobilité du quotidien plus simple, plus durable et plus solidaire.
Fruit d'une coopération étroite entre la Région et les acteurs de la mobilité du territoire,
il trace une feuille de route commune pour des déplacements plus efficaces,
connectés et respectueux de l'environnement.

Les signataires :



Les enjeux et la stratégie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de mobilités

Un cadre national pour la mobilité

La **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**, promulguée le 24 décembre 2019, modernise la politique des mobilités en France. Elle encourage une mobilité plus durable, partagée et connectée, et confie à la Région Sud le rôle de cheffe de file pour coordonner l'action commune de tous les acteurs locaux : collectivités, intercommunalités et opérateurs.

Répondre aux défis de la transition écologique

Adopté en 2019, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** fixe des objectifs ambitieux :

- réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 50 % la consommation d'énergie primaire d'ici 2050.

Pour y parvenir, la Région agit autour de 4 orientations stratégiques regroupées sous l'acronyme **ACoRS** :

- **A – Adaptation** aux défis écologiques
- **Co – Conversion** vers des véhicules plus propres
- **R – Report modal** vers les modes collectifs ou actifs
- **S – Sobriété** dans la consommation énergétique et les aménagements

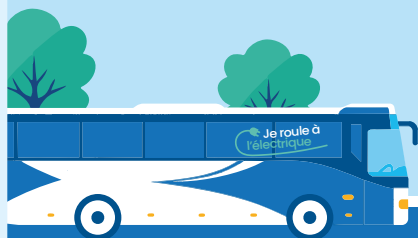
Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

Une démarche collective et concertée

Le COM est un outil stratégique et opérationnel élaboré conjointement par la Région, SNCF Gares et Connexions et les collectivités. Il fixe une vision partagée des priorités et coordonne les actions pour améliorer les mobilités dans chaque bassin.

La co-construction du COM s'est déroulée sur environ 18 mois et s'est appuyée sur 3 instances complémentaires :

- **les Comités de Bassin (COBASS)** qui ont validé les orientations et les propositions stratégiques ;
- **les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)** qui ont réuni les techniciens des intercommunalités et partenaires pour affiner les propositions ;
- **les ateliers de travail** qui ont permis de faire émerger des actions concrètes et adaptées. Ils étaient largement ouverts à d'autres acteurs de la mobilité non signataires.



Un contrat vivant et évolutif

Le COM engage ses signataires autour d'objectifs communs et d'actions coordonnées. Il repose sur 3 principes :

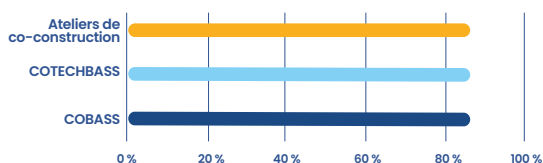
- équité entre les territoires,
- efficacité dans la mise en œuvre des actions,
- subsidiarité, c'est-à-dire une gestion au plus près des réalités locales.

D'une durée de 4 ans (2025-2029), chaque COM fera l'objet :

- d'une évaluation à mi-parcours, 2 ans après sa signature,
- d'un suivi régulier pour ajuster si nécessaire les actions du territoire.

Une forte implication des acteurs dans la démarche d'élaboration du COM

Le COM a été construit de manière partagée, avec une large participation des signataires qui ont contribué activement à définir les priorités du territoire en matière de mobilité.



Une architecture commune pour tous les COM

Chaque COM suit une même structure, pour garantir la cohérence entre les territoires :

- un **tronc commun** présentant la stratégie régionale et le contexte réglementaire,
- un **socle territorialisé** décrivant la situation actuelle du bassin,
- des **objectifs** fixés collectivement,
- des **engagements concrets** pris par les partenaires.

Cette organisation permet de relier la stratégie régionale aux réalités locales, tout en facilitant le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain.



8 objectifs généraux



19 objectifs territorialisés



95 engagements, dont :

- 17 engagements de bassin, dont 11 pilotés ou co-pilotés par la Région
- 78 engagements individuels, dont 26 pilotés ou co-pilotés par la Région

Le bassin de mobilité M : un bassin structuré par un réseau multimodal performant

Le bassin de mobilité M s'appuie sur un réseau ferroviaire dense et structurant, avec plusieurs lignes majeures : la ligne Marseille–Nice, la ligne Cannes–Grasse et la ligne Nice–Digne, essentielle pour relier l'arrière-pays aux pôles urbains du littoral.

Le territoire compte une vingtaine de pôles d'échanges multimodaux (PEM), véritables points de convergence entre les différents modes de transport. De nouveaux projets d'interconnexion sont prévus, notamment autour de la ligne Cannes–Grasse, avec la création de bus à haut niveau de service

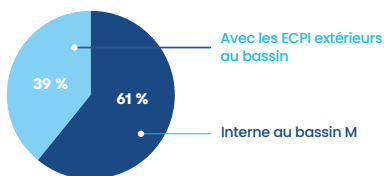
(BHNS) et le renforcement des gares littorales de Cannes et d'Antibes, afin d'améliorer la fluidité des déplacements du quotidien.

Le bassin bénéficie de 4 réseaux de bus complémentaires : Palm Bus, Envibus, Sillages et le réseau régional ZOU!, qui assurent la desserte des communes et leur connexion aux grands axes.

En matière de covoiturage, trois intercommunalités ont signé un partenariat avec un opérateur pour encourager les trajets domicile-travail partagés. Le bassin dispose aujourd'hui de 20 aires de covoiturage, et prévoit la création de 250 nouvelles places d'ici 2028.

Côté mobilités actives, plus de 130 km d'aménagements cyclables maillent déjà le territoire. Les collectivités développent également des solutions de location courte et longue durée de vélos à assistance électrique (VAE), tandis que la Région a équipé l'ensemble des gares TER d'abris vélos sécurisés, pour faciliter le report modal vers le vélo.

Part des déplacements



Part modale dans les déplacements domicile-travail



Des objectifs partagés du niveau régional au niveau local

Le COM traduit les grandes orientations des acteurs de la mobilité en actions concrètes adaptées au bassin.

La Région et les acteurs locaux ont défini un cadre stratégique commun, décliné selon les besoins et spécificités du territoire.

Cette articulation garantit une mobilité cohérente, efficace et ancrée dans le quotidien.



Améliorer les conditions de l'intermodalité

Objectif général : renforcer la cohérence et la performance des pôles d'échanges multimodaux (PEM) pour fluidifier les déplacements et faciliter les correspondances.

À l'échelle du bassin :

- Étudier la faisabilité de nouveaux PEM et envisager l'extension de ceux existants.
- Améliorer la connectivité entre les gares ferroviaires et routières : accessibilité physique, signalétique, et lisibilité du parcours usager.
- Optimiser la signalétique et les informations sur les temps de parcours au sein des PEM.

- Coordonner les orientations et la gestion des PEM en mobilisant les ressources humaines et techniques locales.
- Adapter les infrastructures autoroutières pour faciliter l'accès aux PEM.
- Mieux faire connaître les services et la terminologie propres aux PEM auprès du grand public et des non-usagers.
- Favoriser une interopérabilité complète entre les PEM et les différents réseaux de transport.



Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs

Objectif général : garantir une meilleure coordination entre les différents modes de transport collectifs.

À l'échelle du bassin :

- Développer un outil partagé de pilotage et de suivi pour assurer la coordination des horaires et correspondances entre les trains, bus et autres modes de transport.





Faciliter la lecture et l'usage de l'offre de services

Objectif général : simplifier l'accès à l'information et améliorer la compréhension des services de transport.

À l'échelle du bassin :

- Coordonner et optimiser les horaires entre les différents réseaux de transport collectif, avec des objectifs de fréquence et de correspondance lisibles pour les usagers.



Mobilités actives

Objectif général : encourager la pratique des modes de déplacement doux et améliorer les conditions d'usage.

À l'échelle du bassin :

- Centraliser les informations sur les manifestations locales et coordonner les actions liées à la mobilité active.
- Offrir une expérience utilisateur fluide et simplifiée, tous modes confondus.
- Clarifier et promouvoir l'offre de stationnement vélo sur l'ensemble du territoire.



Poursuivre la décarbonation

Objectif général : accélérer la transition vers des mobilités plus propres et durables.

À l'échelle du bassin :

- Réaliser un benchmark sur l'utilisation de carburants propres et identifier les leviers de généralisation à l'échelle du bassin.
- Développer un plan d'implantation de bornes de recharge électriques, notamment à destination des professionnels.



Poursuivre le développement du covoiturage

Objectif général : favoriser les mobilités partagées pour réduire la dépendance à la voiture individuelle.

À l'échelle du bassin :

- Mener une étude pour harmoniser et renforcer les dispositifs de covoiturage existants, en lien avec les territoires voisins.



Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées

Objectif général : assurer une communication rapide, fiable et coordonnée entre les acteurs en cas d'incident ou de crise.

À l'échelle du bassin :

- Garantir la mise à jour régulière des contacts opérationnels et renforcer les protocoles d'échange d'information pour améliorer la gestion des situations dégradées.



Développer l'offre de services solidaires

Objectif général : soutenir les dispositifs de transport solidaire pour répondre aux besoins de mobilité des publics fragiles.

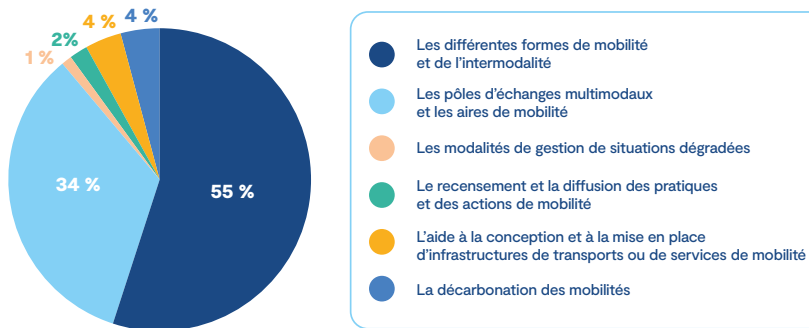
À l'échelle du bassin :

- Promouvoir et renforcer les offres de transport solidaire existantes afin d'en élargir la portée et la visibilité.

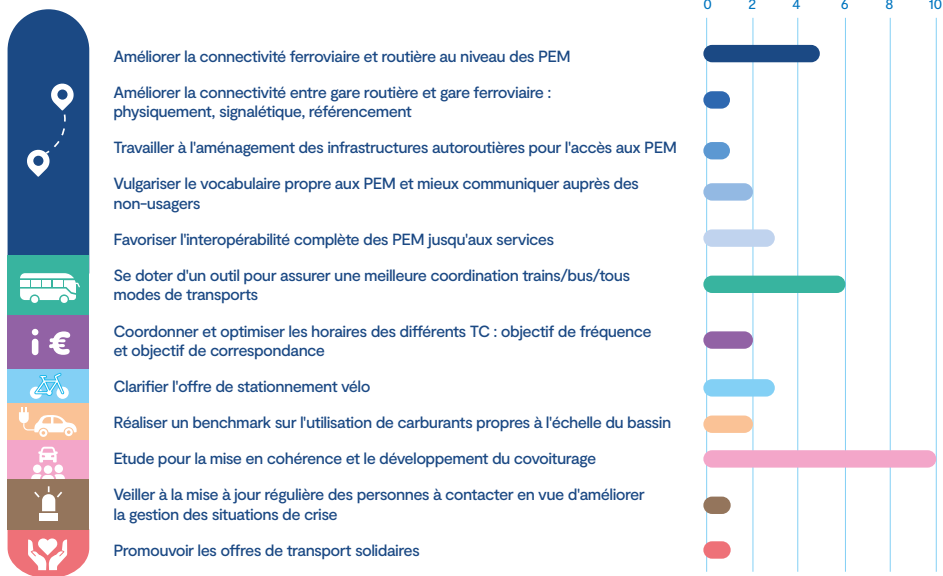


I Typologie des engagements du COM

Répartition des engagements par thématique



Nombre d'engagements par objectif territorialisé



Additionnellement, **58 engagements** correspondent à de multiples objectifs et ne sont pas représentés dans le graphique ci-dessus.

Des engagements de bassin ambitieux

	Faire de Puget-Thenier une gare intermodale	REGION
	Coordination horaires AOM/Région	REGION
	Améliorer l'accès aux services dans les PEM	REGION
	Améliorer l'information voyageur dans les PEM (harmonisation)	REGION
	Réaliser une vidéo promotionnelle sur les PEM	DPT06
	Mise en œuvre opérationnelle de partenariat avec France-Service	CAPG, REGION
	Travailler à l'interopérabilité des accès automatisés au stationnement vélo	REGION
	Réfléchir à la coordination de l'offre Vélo en Libre Service (VLS) sur certains itinéraires	REGION
	Produire et améliorer l'information vélo usager	REGION
	Promotion et communication autour du covoiturage	DPT06
	Charte de remontée d'information sur les parkings de covoiturage	REGION
	Création d'un visuel commun pour le covoiturage évènementiel	DPT06
	Étudier collectivement les conditions contractuelles pratiquées par l'opérateur de covoiturage	DPT06
	Travailler en partenariat à la réalisation des aires de covoiturage prévues au contrat de concession	REGION
	Instaurer un dialogue sur le covoiturage dans le cadre du schéma départemental de covoiturage	DPT06
	Étudier le potentiel covoiturage des stationnements commerciaux	DPT06
	Retravailler la charte interopérabilité pour que la donnée covoiturage remonte dans Data Sud + mise à jour des données	REGION

Ces engagements de bassin sont complétés de **87 engagements individuels** des différents signataires.

Les principaux engagements régionaux



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

La Région accompagnera les collectivités du bassin M dans le financement des aménagements cyclables dédiés aux trajets du quotidien, tout en soutenant la réalisation des itinéraires véloroutes et EuroVélo.

En partenariat avec SNCF Gares & Connexions, elle déploiera des stationnements vélos sécurisés en gare, pour renforcer l'intermodalité.

Une base de données régionale vélo, mise à jour sur OpenStreetMap (OSM), facilitera la planification des équipements et l'information des usagers.



Améliorer les conditions de l'intermodalité, l'interopérabilité et la complémentarité des transports collectifs

La Région poursuivra la mise en cohérence entre les différents modes de transport, en s'appuyant notamment sur la création du Service Express Métropolitain Régional (SERM) de l'aire azuréenne et la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), dont elle assure la maîtrise d'ouvrage.

Elle pilotera plusieurs actions pour mieux coordonner les acteurs et les réseaux :

- Mise en place d'un réseau de référents mobilité par secteur géographique.
- Animation de comités des partenaires pour assurer le suivi local du COM.
- Optimisation des lignes de transport routier et ferroviaire, afin d'améliorer les correspondances cars-trains et de renforcer la complémentarité entre les offres.
- Déploiement d'une billettique régionale interopérable, fondée sur un système d'information unifié, une tarification commune et une mutualisation des points de vente.
- Harmonisation et partage des données entre la Région et les territoires pour offrir une information voyageurs plus fluide et cohérente.

En parallèle, la Région poursuivra l'animation de la Charte d'accessibilité du réseau ZOU!, accompagnera les plans d'action en faveur de la mobilité solidaire (PAMS) et soutiendra les EPCI dans l'élaboration de plans de mobilité (PDM ou PDMS).



Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin

La Région soutiendra le déploiement et la modernisation des aires de covoiturage, en veillant à leur connexion avec les pôles d'échanges multimodaux.

Elle favorisera également les services de covoiturage domicile-travail, en lien avec les intercommunalités et les opérateurs partenaires.



Poursuivre la décarbonation

La Région contribuera à la réduction des émissions liées aux déplacements, en accompagnant la transition énergétique des flottes de transport et en planifiant des actions de sensibilisation autour des mobilités propres.

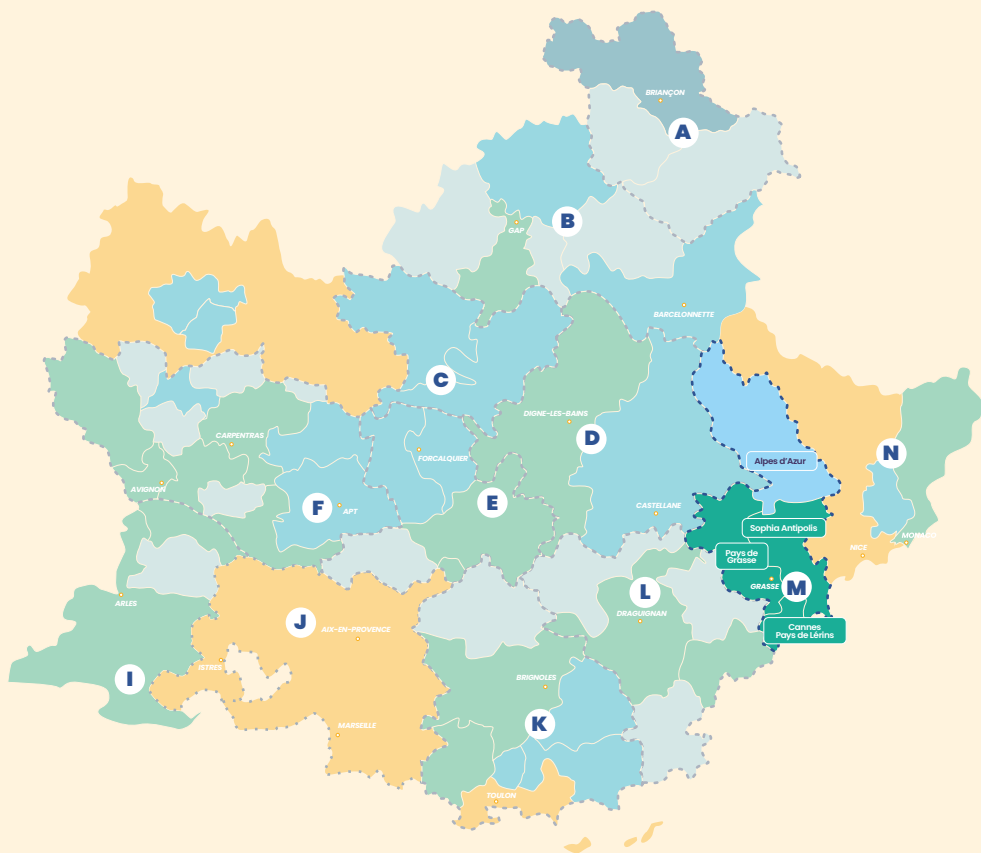
Elle encouragera par ailleurs la mutualisation des initiatives territoriales pour accélérer le déploiement des énergies décarbonées et favoriser une approche cohérente à l'échelle du bassin.



Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées

La Région travaillera étroitement avec les AOM et les Préfectures afin de mieux anticiper et gérer les épisodes perturbateurs, tels que les pics de pollution ou les interruptions de service.

Elle pilotera la mise en place de procédures d'information partagées et de canaux de communication communs, pour garantir une réactivité accrue et une information homogène auprès des usagers.



Bassins de mobilité

Octobre 2025



Périmètre de bassin de mobilité



Bassin de mobilité piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Lettre affectée au bassin de mobilité

Autorités Organisatrices de la Mobilité



Communauté d'agglomération



Métropole

Prise de compétence des communautés de communes



AOM dans laquelle la Région exerce les services de transport



La Région est AOM par substitution



AOM exerçant pleinement la compétence avec transfert Services Régionaux

Limites administratives

— Limite de région

○ Chef-lieu département ou d'arrondissement

Retrouvez les synthèses
des autres bassins de mobilité sur

zou.maregionsud.fr

Contacts : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /
Équipe Animation Mobilités et Territoires / lom@maregionsud.fr